



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Maire de
Mazingarbe
Mairie
42 rue Lefebvre
62670 Mazingarbe
[marlene.soufflet@ville-
mazingarbe.fr](mailto:marlene.soufflet@ville-mazingarbe.fr)
jdinnat@verdi-ingenierie.fr
mairie@ville-mazingarbe.fr

Lille, le 06 juin 2019

Objet : Décision après examen au cas par cas du plan local d'urbanisme
N° d'enregistrement Garance : 2019_3446

Monsieur le Maire,

Vous avez déposé une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale pour le projet de document cité en objet.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision de la mission régionale d'autorité environnementale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée

La Présidente

de la mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France,
Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département du Pas-de-Calais
DREAL Hauts-de-France